

**Intervention de Jean LAUNAY, Député et Membre du bureau de  
l'ANEM**

**Avenir de la petite hydroélectricité :  
faire plus, faire mieux, faire ensemble**

**Vendredi 12 juin à Toulouse**

C'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation de Madame Anne PENALBA, Présidente de France Hydro-Électricité qui m'a demandé d'introduire à ses côtés ces rencontres de Toulouse consacrées à l'avenir de la petite hydroélectricité. Je représente ce matin Henri NAYROU, Député de l'Ariège, Président de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) en ma qualité de membre du bureau et du comité directeur de cette association.

Pour introduire ce colloque sur l'avenir de la petite hydroélectricité, la question centrale me semble être « Rivières et hydroélectricité peuvent-elles faire bon ménage ? », et je voudrais vous dire en introduction ce que me semblent être les éléments du décor :

⇒ ***Le climat***

Les dernières publications du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) confirment un réchauffement de la planète et

d'autres modifications du système climatique, et font peser, je le pense, un risque global sur la planète, contrairement à Claude Allègre mais ce n'est pas le sujet du débat d'aujourd'hui !,

La responsabilité humaine et le rôle des émissions de gaz à effet de serre dans ce réchauffement climatique sont clairement établis.

Pour tenter d'y remédier, plusieurs mesures d'atténuation ont été identifiées : il y a bien sûr un encouragement des énergies renouvelables mais également des économies d'énergie, une réduction de la pollution des transports et de l'industrie, les modifications des pratiques agricoles et la réduction de la déforestation. Le développement de l'hydroélectricité, en tant qu'énergie renouvelable, constitue indéniablement une solution, parmi d'autres, pour essayer d'enrayer cette problématique de climat.

### ⇒ **Les rivières**

Mais en matière d'environnement, nous devons également faire face à d'autres enjeux, tout aussi importants : aujourd'hui, en France et dans le monde, les rivières sont en crise.

En France, près des deux tiers des masses d'eau sont en mauvais état écologique et sur les rivières du district Adour Garonne, la plupart des espèces de poissons migrateurs sont en grand danger.

Si la crise de la biodiversité demeure à ce jour sans doute moins connue du grand public que la problématique du réchauffement climatique, ses

symptômes et ses conséquences n'en sont pas moins graves. Le sommet de Rio, le sommet européen de Göteborg et, enfin, le Grenelle de l'environnement, ont placé cette question au cœur des enjeux environnementaux.

L'eau est une richesse naturelle de la montagne offerte à la nation. Souvent la montagne est désignée comme le "château d'eau" des territoires situés en aval. Cette eau si précieuse et de plus en plus rare, richesse de la nation, justifie la solidarité de l'aval vers l'amont.

Dans ce décor, l'hydroélectricité est une illustration emblématique du développement des territoires de montagne, s'inscrivant dans la recherche d'un nouvel équilibre entre intérêts énergétiques, économiques et environnementaux.

Le contexte législatif (loi sur l'eau et grenelle de l'environnement) et réglementaire contribue au développement des énergies renouvelables, l'hydroélectricité étant au cœur de ce dispositif. C'est une bonne nouvelle pour la montagne, principale contributrice de cette énergie.

La production hydraulique, première filière de production d'énergie renouvelable en France, représente 15 % de la production totale d'électricité, et 95 % de l'électricité produite par les énergies renouvelables. Si sa contribution peut paraître faible par rapport aux

installations nucléaires, l'hydroélectricité est un élément clé qui permet de mobiliser de l'énergie quasi instantanément en période de pointe. Elle est aussi un pilier de l'économie de nos montagnes.

Si la France possède des capacités importantes de production d'électricité d'origine hydraulique, la proportion effective d'énergie hydroélectrique est moindre, puisqu'elle joue surtout un rôle de variable d'ajustement. Cette souplesse est d'ailleurs son atout majeur: elle est « stockable » (à la différence des autres énergies électriques), et donc utilisable quand la demande est la plus forte. L'électricité d'origine hydraulique peut atteindre sa production nominale en quelques minutes (onze heures pour une centrale thermique et quarante heures pour un réacteur nucléaire).

L'hydroélectricité est également considérée comme une énergie propre et inépuisable, contrairement au pétrole ou au gaz naturel, et ne produit pas de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, se pose alors la question de la conciliation de ce double enjeu : rivières et hydroélectricité.

Des engagements ont été pris au niveau international, au niveau européen et au niveau national pour gérer ces risques qui peuvent sembler contradictoires.

L'impact environnemental de l'hydroélectricité n'est pas nul sur les écosystèmes fluviaux et son exploitation doit être partagée avec d'autres usages de l'eau, comme la pêche, l'agriculture, le tourisme, ou encore le «non-usage» de l'eau, pour laisser l'eau libre afin de préserver les sites.

En effet, la présence des barrages, toutes tailles confondues, si elle n'explique pas à elle seule la situation difficile des cours d'eau en France, reste un problème de premier ordre qu'il faut appréhender avec volontarisme. Les barrages ont des conséquences sur la libre circulation piscicole, le transport solide et court-circuitent d'importants tronçons de rivières, pour ne citer que ces seuls impacts. Ils peuvent aussi avoir des incidences sur certains usages de loisirs et économiques (pêche, pratique du canoë,...)

Elu, je crois nécessaire d'insister sur la recherche de compromis entre le développement des énergies renouvelables et la préservation des milieux aquatiques et notamment la préservation de la continuité écologique.

Les gestionnaires d'installations hydroélectriques s'améliorent font des progrès (iso14000, modes de gestion) pour tenter de réduire autant que possible leurs impacts sur les milieux. Cependant, sur les cours d'eau les plus fragiles et les plus précieux, il faut éviter la succession d'ouvrages dont le seul effet cumulatif peut engendrer des perturbations

aux écosystèmes aquatiques et empêcher une circulation indispensable dans le cycle de nombreuses espèces (pas seulement piscicoles).

C'est pourquoi le SDAGE a fait un premier travail d'identification de ces secteurs de cours d'eau les plus intéressants (migrateurs, très bon état écologique, réservoirs biologiques, sorte de pépinière de la biodiversité). Ce travail est présenté dans le document en cours de finalisation pour la fin 2009. IL sera utile pour la mise en œuvre des trames bleues du Grenelle et pour les propositions de classement au titre du L214-17 de certains d'entre- eux, afin d'en assurer la protection juridique.

En tant que président de la Commission Programme / Finances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, je suis particulièrement attentif et fier de la manière dont les travaux ont pu être conduits dans la concertation au sein du comité de bassin et je suis sûr que cela va continuer pour les classements. Je suis confiant et je pense que nous y arriverons à trouver ces compromis en privilégiant la localisation des installations sur des cours d'eau à moindre enjeu pour les milieux tout en préservant les plus intéressants pour la biodiversité, les loisirs, le tourisme.

Dans cette recherche de consensus, il convient de toujours bien garder à l'esprit les différentes échelles et ordres de grandeurs : le local (défi éclusées), le bassin (SDAGE), le national (objectifs stratégiques) et de ne pas les mélanger.

Dans ce contexte, le développement de la petite hydroélectricité a un rôle à jouer, mais qui doit être correctement défini. Quel avenir pour la petite hydroélectricité ?

Je pense que la petite hydroélectricité constitue l'avenir et une chance pour les territoires de montagne pour répondre au thème de votre colloque. Des études doivent être entreprises pour parvenir à une gestion raisonnée et partagée des retenues d'eau sur l'ensemble des bassins versants, assurant la présence de la ressource tout au long de l'année et limitant l'impact des événements extrêmes.

Un cadre bien pensé peut être ouvert au développement de cette petite hydroélectricité. Elle a un rôle certain à jouer dans des situations locales et bien spécifiques, telles que :

- l'alimentation de zones isolées dans un souci d'alimentation électrique autonome. En jouant ce rôle, une microcentrale permet d'éviter la construction d'importants linéaires de réseau. .
- ou encore la valorisation de seuils existants, qui peuvent facilement être équipés, et afficher de bons rendements énergétiques

En conclusion, je suis persuadé que le développement de la filière hydroélectrique, décidé par les pouvoirs publics, représente une chance que les zones de montagne sont bien décidées à saisir. Spécialement à l'heure où les pouvoirs publics, très sensibles à la « prise de conscience

écologique », doivent conserver une vision globale du développement durable. Certes, il n'est pas toujours facile d'arbitrer entre développement de l'énergie renouvelable non carbonée et défense de la biodiversité.

Mieux vaut rester pragmatique. Pour participer aux débats du Grenelle de l'hydroélectricité, je ne suis pas sûr de la nécessité des gestes symboliques et sacrificiels des « effacements » systématiques.

C'est la prise de conscience partagée et le travail en commun qui nous permettront d'avancer collectivement sur ces enjeux.

Aujourd'hui, il faut dépasser le clivage entre hydroélectricité, d'une part, et protection des rivières, d'autre part. La passerelle entre ces deux problématiques, c'est la nécessité de léguer à nos enfants un monde habitable : on ne peut choisir entre climat et biodiversité, les deux doivent être préservés.

C'est sur des critères environnementaux qu'il faudra accepter la mise en place de microcentrales, en fonction de leur impact sur les milieux aquatiques et de leur intérêt pour la lutte contre le réchauffement climatique, gérer en quelque sorte les « contradictions » qu'évoquait Jean-Louis BORLOO dans son introduction.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite d'excellents travaux.

